



## **AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 août 2020 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 1156, chemin de Baldwin Mills-Barnston, lot 6 286 637, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul avant minimale d'environ 5,26 mètres.

- Propriété située au 222, rue Jeanne-Mance, le lot 3 309 949, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul avant minimale d'environ 8,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 14 juillet 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras